

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Dossier car par cas préalable à l'enregistrement pour l'installation du méthaniseur agricole de la SAS S.E.V sur la commune d'Amblainville. Projet en injection sur le réseau GRDF.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Décret n°2009-1341 du 29 octobre 2009 et modifiée par le Décret n° 2010-875 du 26 juillet 2010, le Décret n° 2014-996 du 2 septembre 2014 et le Décret n°2018-458 du 6 juin 2018 Régime de l'enregistrement : Arrêté du 12/08/10 ICPE rubrique n°2781-2	2781-2. Méthanisation d'autres déchets non dangereux : b) La quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Partie process : la SAS S.E.V a pour projet la création d'une unité de méthanisation sur la commune d'Amblainville (60). L'unité produira du biogaz à partir de matières végétales et de fumiers de bovins issus des exploitations agricoles concernées par le plan d'épandage ainsi qu'à partir de sous-produit issues de l'industrie agro-alimentaire. Les substrats agro-alimentaires sont les suivants : pulpes de betteraves et Ynmeth de la société Ynsect. Ynmeth est composé de 75% de son de blé, de 25% d'excréments d'insectes et de traces d'insectes morts. Ynmeth est hygiénisé par la société Ynsect. cet intrant est à l'origine de notre demande d'enregistrement en rubrique 2781-2.

Partie plan d'épandage : la demande concerne 15 communes et 8 exploitations agricoles.

La surface totale prévue est de 1 911 ha.

Le projet ne présente pas de travaux de démolition.

Le projet ne présente pas de travaux de défrichements.

4.2 Objectifs du projet

Préparer nos exploitations aux défis de demain:

En produisant du bio méthane à partir de déchets agro industriels, déjections animales et d'intercultures (CIVE), nous produirons des digestats qui approvisionneront les exploitations agricoles en engrais organiques. Les conséquences seront de limiter fortement l'usage d'engrais de synthèse (fortement émetteur de GES lors de leur conception à base d'énergies fossiles) et d'améliorer le bilan carbone des exploitations. La méthanisation nous permettra également de valoriser nos échecs culturaux (parcelles salies en adventices) et limitera notre consommation de produits phytosanitaires. La méthanisation étant compatible avec l'ensemble des certifications agricoles (Agriculture Biologique, Agriculture de Conservation des Sols, Haute Valeur Environnementale...), elle deviendra un outil stratégique de la résilience de nos exploitations agricoles pour répondre aux futurs enjeux. De plus, afin d'optimiser la logistique et l'intégration territoriale du projet, l'unité de méthanisation a été pensée le long de la « zone d'activité des vallées » et au plus proche du plan d'épandage limitant de ce fait le trafic routier (excluant au maximum les traversées de villages). Pour les zones les plus éloignées le trafic routier demeura identique puisque actuellement concerné par un échange paille/fumier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Partie process :

Construction de la plateforme de stockage d'intrants

Construction de deux digesteurs et un post digesteur

Installation d'une unité d'épuration du biogaz

Construction de stockage de digestats

Branchement au réseau GRDF

Partie épandage :

Non concernée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'unité de méthanisation produira 2 100 000 Nm³ de bio méthane soit 22 500 000 kW PCS. La quantité de digestat liquide sera de 20 000 tonnes stockées dans deux cuves couvertes et étanches (34m x 8m). La capacité de stockage des digestats brute sera de 8 mois.

Ces capacités de stockage nous permettront de faire face aux périodes dont les conditions météorologiques rendent difficile l'épandage.

L'épandage se fera en respectant les obligations réglementaires (arrêté du 10/11/2019 portant désignation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole et la réglementation zones vulnérables) concernant les distances d'épandage, la dose, le calendrier, la gestion de l'inter culture, l'enregistrement des pratiques d'épandage et le raisonnement des pratiques de fertilisation. Les épandages représentent un total de 122 tonnes d'N, de 48 tonnes de P₂O₅ et de 72 tonnes de K₂O. Cela représente 65 kg d'azote total/ha/an sur la surface épandable.

La carte en ANNEXE 1 présente la vue globale du parcellaire sur les départements de l'Oise et du Val d'Oise.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a reçu l'attestation préfectorale et l'identification auprès de l'ADEME ouvrant le droit à l'achat du biométhane produit.
Le projet sera soumis à la rubrique ICPE n°2781-2 en enregistrement et au permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de digestat brut :	1776 TMS/an
Après séparation de phases volume de digestat liquide :	789 TMS/an
Volume de digestat solide :	987 TMS/an
Tonnage d'azote digestat liquide:	85 tonnes/an
Tonnage d'azote digestat solide	47 tonnes/an
Nombre de communes :	15
Nombre d'exploitations :	8
Surface totale :	1 911 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site du projet de méthanisation sera implanté sur la commune d'Amblainville (parcelle YB n°23, n° INSEE commune 60 010).

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 22' 19" 21 Lat. 0 2° 10' 15" 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 ZNIEFF de type 1 : 220013790 MARAIS D'AMBLAINVILLE, 1 parcelle dedans 220013794 BOIS DE BACHIVILLERS, parcelle limitrophe 220220024 PELOUSES ET BOIS DE LA CUESTA SUD DU PAYS DE BRAY, 1 parcelle dedans 2 ZNIEFF de type 2: 220013786 PAYS DE BRAY parcelles dedans et 110001795 BUTTE DE ROSNE, parcelles limitrophes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques parcelles sont concernées par le Parc naturel régional du Vexin français FR8000030
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par plusieurs périmètres de protection de captages notamment le captage de Berville où toutes les parcelles présentent dans le PPR ont été exclues du plan d'épandage. Aucune parcelle du PE ne se situent dans un PPI ou PPR.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit du Vexin français (43 000 ha)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle ne se situe dans un site Natura 2000. Les plus proches sont les zones suivantes : FR2200371 CUESTA DU BRAY : des parcelles la jouxtent sur 2 communes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unité de méthanisation sera construite sur une parcelle agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les intrants apportés à l'unité de méthanisation engendrent un nouveau trafic. Le transport du fumier n'engendre pas de trafic supplémentaire car il se substitue à un échange paille/fumier existant. Les épandages des digestats se substituent à une fertilisation minérale des parcelles agricoles. Cela ne génère pas de transport supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de méthanisation n'ajoute pas de bruit à son environnement. Les bruit est généré par les véhicules dédiés à l'épandage. Le bruit généré est ponctuel et limité dans le temps.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les intrants (fumiers, effluents d'élevages) apportés dans l'unité de méthanisation peuvent engendrer quelques odeurs, existantes actuellement par l'échange paille/fumier.</p> <p>Le processus de méthanisation ne produit pas d'odeur puisque la fermentation des déchets est réalisée sans oxygène. Lors des épandages, le digestat n'engendre donc pas de nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet de CO2 est inhérent au process de méthanisation. Ce rejet s'inscrit dans le cycle du carbone : il s'agit de CO2 préalablement capté par la photosynthèse des plantes, pour créer la matière organique qui sera ensuite introduite dans les digesteurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement les digestats liquide et solide sortant du méthaniseur (plan d'épandage).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres périmètres de plan d'épandages sont présents sur le secteur :

- épandage d'effluents agricoles
- épandage d'effluents urbains et industriels (boues de station d'épuration, digestats de méthanisation, composts, ...)

Mais aucune parcelle du plan d'épandage du méthaniseur de SEV ne fera partie, dès les premières productions de digestats, d'un autre plan d'épandage. Il n'y aura donc pas de superposition de plan d'épandage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet concerne le département de l'Oise mais également le département du Val d'Oise.

Ce projet n'est pas susceptible de présenter des effets de nature transfrontière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures envisagées sont les suivantes :

- Respect de l'Arrêté du 12/08/10 ICPE rubrique n°2781-1 dans le cadre de l'unité de méthanisation
 - Respect de l'arrêté du 10/11/2009 renvoyant à l'arrêté du 02/02/1998 dans le cadre du plan d'épandage
 - Respect de l'arrêté du 30/08/2018 relatif au 6ième programme d'actions régional nitrates des Hauts-de-France
 - Respect de l'arrêté du 19/12/2011 relatif au programme d'actions national dans les zones vulnérable modifié par les arrête du 11/10/2016 et du 27/04/2017.
- Un suivi agronomique des épandages est mis en place, les digestats se substitueront aux engrais minéraux (azote, phosphore, potasse, ...) il n'y aura donc pas d'effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire pour ce projet de faire une évaluation environnementale dès lors où le plan d'épandage reste conventionnel, il n'y aura pas de perturbation environnementale, le plan d'épandage utilise uniquement des zones agricoles déjà exploitées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Cartographie générale des parcelles du plan d'épandage
Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Photographies
Annexe 4 : Plan du projet
Annexe 5 : Listing des parcelles par communes du plan d'épandage
Annexe 6 : Cartographies des ZNIEFF de type 1 et 2

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Senoks

le,

17.05.21

Signature

Guillaume Floreal
